

Les Cahiers philosophiques de Strasbourg

PROCEDURE D’EXPERTISE DES TEXTES SOUMIS

Document actualisé en juin 2023

Sommaire

1. Contacts.....	1
2. Comité scientifique.....	1
3. Comité de lecture.....	1
4. Procédure d’expertise et de sélection.....	2
5. Critères d’expertise et de sélection.....	3
6. Délais de réponse et de publication.....	4
7. Annexe : Document type transmis aux experts.....	5

1. CONTACTS

Directeur : Édouard Mehl (emehl@unistra.fr).

Rédactrice en chef : Alix Bouffard (a.bouffard@unistra.fr).

Les Cahiers philosophiques de Strasbourg sont dotés de deux comités : un comité scientifique, et un comité de lecture.

2. COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le comité scientifique joue un rôle de garant de la qualité scientifique de la revue. Il est consulté lorsque des aménagements de la politique éditoriale semblent nécessaires. Il formule spontanément des propositions sur la politique de la revue ou sur tout aspect de son fonctionnement.

- Axel HONNETH (professeur, Goethe-Universität Frankfurt am Main)
- Scarlett MARTON (professeure, Universidade de São Paulo)
- Franco TRABATTONI (professeur, Università degli Studi di Milano)
- Marlène ZARADER (professeure, Université de Montpellier)

3. COMITÉ DE LECTURE

Le comité de lecture a pour mission d’expertiser de manière anonyme les textes présentés pour une publication dans *Les Cahiers philosophiques de Strasbourg*.

- Eran DORFMAN, professeur, Université de Tel-Aviv.
- David ESPINET, professeur, Université de Strasbourg.
- Laurent FEDI, professeur, Université de Strasbourg
- Arianna FERMANI, professeure associée, Università di Macerata.
- Franck FISCHBACH, professeur, Université de Paris I.
- Vincent GERARD, professeur, Université de Clermont-Ferrand.
- Yves-Jean HARDER, maître de conférence, Université de Strasbourg.
- Mickaël LABBE, maître de conférence, Université de Strasbourg.
- Mai LEQUAN, professeure, Université de Lyon III.
- Petra LOHMANN, professeure, Universität Siegen.
- Anne MERKER, professeur, Université de Strasbourg.
- Létitia MOUZE, maîtresse de conférences, Université Toulouse-Le Mirail.
- Frédéric NEYRAT, professeur assistant, University of Wisconsin Madison.
- Jacob ROGOZINSKI, professeur, Université de Strasbourg.
- Sophie ROUX, professeure, ENS Paris.
- Marcia SA CAVALCANTE SCHUBACK, professeure, Södertörns Högskola.
- Emmanuel SALANSKIS, maître de conférences, Université de Strasbourg.

4. PROCEDURE D’EXPERTISE ET DE SELECTION

Premier cas de figure : textes spontanément soumis à la revue

Deux conditions préalables doivent être remplies avant de soumettre un article à notre revue :

- la personne doit être *titulaire d’un doctorat*, ou au minimum inscrite en doctorat. Dans ce cas, la soumission de l’article doit être accompagnée de la recommandation de cet article par la personne directrice de thèse ;
- l’article doit être *inédit*, soit absolument, soit dans la langue de soumission.

L’article fait alors l’objet d’un premier contrôle par le directeur de la revue, qui juge s’il correspond à la ligne éditoriale selon des critères de base (article satisfaisant aux exigences de la recherche universitaire, degré de sérieux scientifique, adéquation du domaine de recherche relativement à la politique de la revue, volume du texte, langue de rédaction, qualité élémentaire d’écriture) et s’il est susceptible d’entrer dans les projets de publications à venir de la revue. Si cette première analyse rapide est favorable, le directeur transmet à la rédactrice en chef l’article anonyme. L’article est ensuite transmis à deux experts du comité de lecture.

Les experts reçoivent le présent formulaire pour leur rapport (voir la dernière page, ci-dessous).

Quatre types d’avis différents sont laissés à l’appréciation des experts :

- *Très favorable, sans aucune réserve*
- *Favorable, avec suggestion de modifications non impératives*
- *Réservé, avec notification de modifications impératives indiquées ci-dessous*
- *Défavorable*

Deux avis défavorables entraînent automatiquement le rejet de l’article soumis.

Deux avis réservés entraînent automatiquement le rejet de l’article soumis.

Un seul avis défavorable entraîne le rejet de l'article après vérification par le directeur de la revue et la rédactrice en chef, sauf si cette vérification conduit à juger qu'il faut une troisième expertise.

Deux avis dont aucun n'est défavorable mais dont l'un est réservé avec des modifications impératives peuvent donner lieu à une décision de rejet de la part de la direction de la revue, ou une demande de réécriture de l'article sur les points litigieux, puis un contrôle de la part du directeur de la revue et de la rédactrice en chef, voire une nouvelle expertise anonyme. *La revue ne s'engage en rien à publier l'article au terme du processus.*

Un avis favorable combiné à un autre avis favorable ou très favorable entraîne la publication de l'article avec d'éventuelles retouches, dans les meilleurs délais compte tenu de la cohérence thématique des numéros à paraître.

Deux avis très favorables sans aucune réserve entraînent la publication de l'article dans les meilleurs délais compte tenu de la cohérence thématique des numéros à paraître.

Deuxième cas de figure : articles issus d'un colloque

Le fonctionnement de sélection par le comité de lecture est dans l'ensemble le même que celui indiqué ci-dessus. Il s'ajoute les éléments suivants, qui inscrivent la sélection par le comité de lecture dans le sillage de deux premières sélections :

1. la première sélection a lieu au moment de l'organisation du colloque, la ou les personnes organisatrices de la manifestation opérant une première sélection parmi une liste d'intervenants pressentis ;
2. à l'issue du colloque, la personne organisatrice qui entreprend de publier les actes (et joue désormais le rôle de coordinatrice du numéro) fait une première sélection et élimine le cas échéant les interventions qui n'auraient pas été à la hauteur attendue ; elle fait une relecture scientifique des articles retenus et procède avec l'auteur à des améliorations de rédaction tant sur le fond que sur la forme, si cela est nécessaire ; elle supervise la conformation de l'article aux normes de la revue (instructions de rédaction transmises aux auteurs) ;
3. à l'issue de ce premier travail de sélection et d'élaboration, les articles sont transmis au directeur de la revue et à la rédactrice en chef, qui les soumettent anonymement aux experts du comité de lecture. Ces derniers se voient communiquer le thème du numéro correspondant aux actes, avec précision de la perspective adoptée. Ils font leur expertise en tenant compte de l'exigence supplémentaire d'adéquation au thème et à la perspective du numéro.

5. CRITERES D'EXPERTISE ET DE SELECTION

Les critères de sélection des articles sont les critères scientifiques standards. Ils sont listés ici pour mémoire, sans exhaustivité.

Critères éditoriaux

- L'article est-il inédit, soit absolument, soit dans la langue soumise (français, anglais, allemand) ? *Si l'article n'est pas inédit, soit absolument, soit dans la langue soumise, il est refusé d'emblée.*
- L'article est-il en adéquation avec la ligne éditoriale de la revue ?
- En cas d'article entrant dans les actes d'un colloque, est-il conforme au thème et à la perspective générale du colloque ?

Critères de fond

- L'article répond-il aux exigences de la recherche universitaire ? *S'il n'y répond pas, l'article est refusé d'emblée.*
- L'article présente-t-il un intérêt scientifique et philosophique réel ? Apporte-t-il des nouveautés ?
- Est-il à l'inverse la reprise de travaux déjà publiés par l'auteur ? Consiste-t-il en une compilation de publications antérieures, de l'auteur ou d'autres auteurs ?
- Le propos est-il étayé ?
- Les références sont-elles précises et vérifiées ?
- Les textes cités ou travaillés sont-ils lus et connus dans leur langue originale, ou seulement en traduction sans accès concret de l'auteur aux éditions originales des corpus mobilisés ?

Critères de forme

- La rédaction est-elle de qualité du point de vue de l'orthographe, de la grammaire, de la syntaxe ?
- L'expression est-elle claire, ou ambiguë ? Est-il difficile de suivre la pensée de l'auteur ?

6. DELAIS DE REPONSE ET DE PUBLICATION

Le délai de réponse est environ de deux mois.

Le délai de publication dépend du calendrier de publication des numéros thématiques et de l'opportunité de placer tel article dans tel numéro en fonction de son thème d'ensemble. La personne qui soumet l'article est informée des délais au moment de sa demande, compte tenu de la conjoncture.

7. ANNEXE : DOCUMENT TYPE TRANSMIS AUX EXPERTS

<p>Expertise pour les <i>Cahiers philosophiques de Strasbourg</i> Document type transmis aux experts (06.2023)</p>

<p>Titre de l’article expertisé :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Nom de la personne ayant effectué l’expertise :</p>
--

1. Avis sur l’originalité et la clarté de l’article expertisé :

- *L’article vous semble-t-il faire preuve d’une originalité scientifique qui justifie sa publication ?*
.....
.....
.....
.....

- *La clarté de l’article (construction de l’article, langue, conceptualité, indication des références) vous semble-t-elle satisfaisante ?*
.....
.....
.....
.....

2. Avis général sur l’article (rayez les mentions inutiles, et ajoutez des précisions si nécessaire) :

- Avis très défavorable, sans aucune réserve

- Avis favorable, avec suggestion de modifications non impératives indiquées ci-dessous (point 3)

- Avis favorable, sous réserves des modifications indiquées ci-dessous (point 3)

- Avis défavorable

